

Conseil municipal du 13 septembre 2022

Étaient présents : Jacques Baijot, Corinne Deshayes, Denis Jaeck, Danielle Lespinasse, Juliette Laevens, Isabelle Montétagaud

Étaient absents excusés : François Klère, Emmanuelle Leroyer, Christelle Lézouret, Julie Loygues, Roland Pidoux

La séance débute à 19h30. C. Deshayes est nommée secrétaire de séance.

Le Maire explique que la réforme des modalités de publicité des actes ne nous oblige plus à faire des comptes rendus des conseils municipaux mais seulement à publier les délibérations. Après discussion, le conseil décide de continuer à diffuser un compte rendu sur le site internet de la commune et par le biais du Belaye en bref.

Ordre du jour

Taxe d'aménagement : perçue par la commune et le département à chaque dépôt de permis de construire. Elle est maintenant demandée à l'achèvement des travaux ce qui risque de poser problème si la déclaration d'achèvement n'est pas faite.

Actuellement de 1% à Belaye, elle est en dessous de la moyenne des communes de la CCVLV (moyenne à 1,9 % en 2021). Le conseil propose de la passer à 2%.

Délibération : augmentation acceptée à l'unanimité

Subventions aux associations

Elles doivent désormais être revotées même si on les a déjà inscrites au budget.

Voyage scolaire en Auvergne des élèves de Castelfranc et Albas

Montant total de 562,50€

Délibération acceptée à l'unanimité

Tables et chaises

Utilisation des tables et chaises achetées conjointement par la mairie, le comité des fêtes, les Rencontres de violoncelle et l'AFP : au moment de l'achat, une proposition de convention avait été faite par le maire, mais n'avait pas été entièrement validée par les associations partenaires.

Le maire reprend cette convention en proposant un tarif de 2€ (1table et 2 bancs) par manifestation et 300€ de caution.

Les associations sus- nommées bénéficient de la gratuité. Les autres associations et les particuliers de Belaye s'acquitteront de la redevance.

Délibération adoptée à l'unanimité

Convention de location de la salle des fêtes

Une nouvelle convention plus précise sur le matériel mis à disposition sera rédigée mais le tarif ne change pas. En cas d'utilisation de l'espace extérieur, il faudra faire une demande spécifique d'occupation de l'espace publique.

Bilan des festivités

En l'absence des personnes concernées, il semble que les Rencontres de violoncelle et la fête votive se soient bien passées.

Buvette : les points positifs sont la fréquentation et l'animation du village.

Mais ils génèrent des nuisances : sonores, déplacements bruyants et tardifs, stationnement anarchique entre autres.

L'entretien des toilettes publiques et le nettoyage de la place deviennent de plus en plus lourds.

Le succès de cet établissement dépasse les capacités de notre bourg. Les incivilités ont augmenté et les habitants du bourg, bien que minoritaires à l'échelle de la population communale, doivent être entendus.

Il est décidé d'imposer une réduction de la surface d'occupation de l'espace public, ainsi que le tarif de location des tables et bancs, à chaque utilisation.

Adressage

Les travaux de nommage des voies et de répertoriage des propriétés sont terminés. Une carte interactive a été établie.

Le travail sur le terrain commence mercredi 21 septembre.

Travaux divers

Électricité : plusieurs prises ont été posées dont un boîtier sur le mur du Couvent permettant entre autres, au Comité des fêtes de brancher divers appareils. Ce sont ces travaux qui ont été mentionnés au moment du vote du budget. Le Maire précise qu'il ne s'agissait pas de travaux à destination de la buvette, mais de travaux réalisés sur le bâtiment pour les associations de la commune.

4 lampadaires solaires ont été implantés le long de l'escalier du parking.

Un local sanitaire a été aménagé dans l'atelier de William.

Salle de fêtes : aménagement du bar et du local derrière avec des éléments de rangement. Ceux-ci permettront de ranger la vaisselle et d'affecter à son usage prévu le local d'archives.

Travaux maison Latour : M. Calmégane doit intervenir courant novembre et il en profitera pour ajouter des dalles aux accès des allées du cimetière de Latour.

Voirie

Travaux réalisés à Pech d'eau

Las Calpernades: la pose de ralentisseurs semble difficile. Le responsable de la CCVLV passera voir.

La Romiguière: demande de zone de croisement, en attente d'une visite du responsable de la CCVLV

Aide de l'employé communal aux associations

Il faut limiter ces interventions au minimum, notre employé communal n'étant qu'à temps partiel.

Stationnement résidentiel dans le bourg

Entre l'entrée de la rue des Châteaux et l'entrée de la rue d'Al Méche, il y a 16 habitations et seulement 7 places de stationnement.

Il y a donc plus de véhicules que de possibilités de stationnement et peu d'habitations disposent d'emplacements privés (garage ou parking extérieur)

Sur le plan juridique, il est légitime de limiter la délivrance d'une carte de stationnement sur la voie publique à 1 par habitation (donc 1 véhicule) et aucune aux habitations disposant d'un emplacement privé.

Il y a un réel problème de stationnement au fond du bourg qui peut se révéler dangereux en cas d'intervention urgente de véhicules de secours.

Il est possible de gagner 1 place en aménageant le terrain Coutrix (demande de devis a été faite)

Le maire réunira prochainement les riverains.

Ordures ménagères

Denis Jaeck rend compte d'une réunion qui s'est tenue en juillet. La tarification incitative a été évoquée et est en attente de décision sur le mode de facturation. Ceci entraînera la collecte de bacs individuels.

Questions diverses

Gilles Rapaud et quelques habitants de Lalande souhaitent s'investir dans l'entretien du hameau. Une belle initiative à encourager !
Ils voudraient en particulier construire une palissade autour des poubelles. Le conseil municipal décide que la commune prendra en charge la fourniture des matériaux nécessaires.

La séance est levée à 21h30